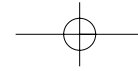


Palais de justice de Besançon





S o m m a i r e



2

Retour au Palais

Une volonté politique forte pour une justice au cœur de la ville.



4

Cinq siècles d'histoire !

Un palais dont chaque partie témoigne d'un épisode de l'histoire séculaire de Besançon.



6

Dix ans pour une métamorphose

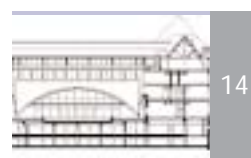
Des contraintes exceptionnelles ont imposé un calendrier complexe et rigoureux.



8

Quelle architecture pour la justice ?

Signifier l'espérance que la justice tende toujours vers une plus harmonieuse équité.



14

Le palais en plans et coupes

Extrême complexité pour le fonctionnement d'un palais de justice.



16

Chantiers et techniques

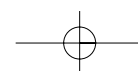
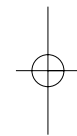
Un souci constant de protection et de mise en valeur des plus beaux héritages du passé.



20

Une arche de conciliation

Une architecture pour une justice plus hospitalière.



Retour au Palais

Une volonté politique forte pour une justice au cœur de la ville.

De nombreuses métamorphoses avaient transformé le palais de justice en un charmant et désuet labyrinthe.

Au début des années quatre-vingt-dix il était devenu manifeste que les locaux dévolus aux principales juridictions bisontines étaient non seulement trop exigus, mais inadaptés aux ambitions d'un fonctionnement moderne de la justice. Elles étaient, de plus, dispersées dans plusieurs bâtiments du centre ville. La tentation fut alors grande d'abandonner les prestigieux mais vétustes édifices pour les regrouper sur des terrains libres aux marges de la ville. Le parti inverse, qui fut pris en 1993 lors de l'élaboration du schéma directeur de restructuration du patrimoine immobilier judiciaire du département du Doubs, pouvait paraître audacieux tant les difficultés à surmonter étaient nombreuses.

Il se proposait non seulement de maintenir la cour d'appel et le tribunal de grande instance dans l'antique palais de justice, mais d'y adjoindre le tribunal de commerce et le tribunal d'instance. Les nombreuses métamorphoses avaient transformé le palais de justice en un charmant et désuet labyrinthe. Parfaitement obsolète quant à sa capacité à répondre aux nécessités de fonctionnement, de sûreté et de sécurité, il était d'autant plus difficile d'y trouver plus de place. Il fallait par ailleurs trouver des solutions pour continuer à rendre justice pendant les travaux.

L'îlot trapézoïdal dans lequel s'inscrit le vieux palais n'en occupait que les deux tiers, l'autre partie accueillant une école communale dans l'Arsenal, un bâtiment néo-classique édifié en 1848. La ville de Besançon, qui en était propriétaire, joua un rôle décisif en cédant son terrain et les bâtiments, permettant ainsi d'agrandir le palais de

justice. En plus de l'espace supplémentaire qu'elle offrait, cette solution permettait d'envisager un phasage de l'opération : pendant les travaux d'extension, la cour d'appel pourrait rester dans le vieux palais, puis s'installer provisoirement dans les nouveaux locaux pendant sa rénovation.



L'îlot en plein cœur de Besançon, avec le vieux palais de justice et l'école de l'Arsenal.



Le nouveau palais de justice est inauguré.

Cinq siècles d'histoire !

Un palais dont chaque partie témoigne d'un épisode de l'histoire séculaire de Besançon.

L'ensemble des bâtiments existants, dont une partie des façades et des salles est aujourd'hui classée à l'Inventaire des monuments historiques, a été construit en prolongement de l'Hôtel de Ville à partir de 1582 pour abriter divers services communaux dont, déjà, la cour de justice. La façade du nouvel édifice achevé en 1585 est l'œuvre de Hugues Sambin, menuisier, sculpteur et architecte et théoricien de Dijon. Avec l'église Saint-Pierre et l'Hôtel de ville au nord et l'esplanade de la caserne au sud, l'ensemble forme un axe légèrement arqué le long duquel se compose une remarquable suite urbaine : places, cours et bâtiments s'y succèdent, offrant leurs magnifiques architectures au cœur de la ville ancienne lovée dans la boucle du Doubs. Le vieux palais, familier des bisontins, a maintes fois été remanié au cours des siècles. En 1676, à la suite du rattachement de la Franche-Comté au royaume de France, Louis XIV ordonne que le Parlement soit transféré de Dôle à Besançon. Un corps de bâtiment avec une grande salle est alors rajouté. Au milieu du dix-huitième siècle, afin d'accueillir la justice royale, deux autres ailes sont construites, refermant l'ensemble et formant une cour.

Le palais accueillera ensuite le tribunal révolutionnaire, la cour impériale puis royale avant de devenir au dix-neuvième siècle le siège de la cour d'appel. C'est dans l'une de ces salles d'audience, aujourd'hui baptisée « Stendhal », que l'auteur du roman *Le rouge et le noir* aurait placé le décor du procès de Julien Sorel auquel assistent, en pleurs, les plus belles femmes de Besançon. Sous le second Empire, le palais est séparé de l'Hôtel de Ville par le percement d'une rue baptisée du nom de

l'architecte Hugues Sambin. Des façades et une tourelle néo-renaissance sont alors ajoutées. La cour est recouverte d'une verrière. Un escalier monumental et une galerie périphérique achèvent de la transformer en une grande salle des pas perdus. Une salle d'Assises formant une deuxième cour vers le sud vient enfin compléter l'ensemble. C'est avec cet assemblage complexe hérité du passé que la justice a dû fonctionner tout au long du vingtième siècle jusqu'au début des années quatre-vingt-dix.



Au dix-neuvième siècle, la cour du palais est remaniée et protégée par une verrière aujourd'hui renouvelée.

Le vieux palais, familier des bisontins, a maintes fois été remanié au cours des siècles.



La salle du Parlement de Franche-Comté.



La façade renaissance du vieux palais. Les deux pavillons latéraux ont été rajoutés au dix-neuvième siècle lors du percement de la rue Hugues Sambin.



La salle d'audience qui aurait inspiré Stendhal pour le procès de Julien Sorel dans Le rouge et le noir.

Dix ans pour une métamorphose

Des contraintes exceptionnelles ont imposé un calendrier complexe et rigoureux.

L'ampleur des bouleversements dans la répartition spatiale des juridictions, le défi d'un chantier difficilement accessible à travers les vieilles rues de la ville, la fragilité des bâtiments à rénover et transformer, l'enjeu d'interventions architecturales sur des édifices classés à l'Inventaire, l'obligation de consacrer une année du chantier pour des fouilles archéologiques et l'attente légitime du public d'un fonctionnement ininterrompu de l'exercice de la justice, ont imposé la mise en place d'un calendrier complexe et rigoureux. Du concours d'architecture jusqu'à la réception de la deuxième phase de la restructuration au printemps 2005, il aura fallu dix ans pour mener cette opération à son terme. L'architecte retenu, Henri Gaudin, comme Hugues Sambin plus de quatre siècles avant lui, est l'auteur de plusieurs ouvrages importants sur l'architecture, notamment *Considération sur l'espace*. Il est connu pour de prestigieuses réalisations comme le stade Charlety et la rénovation du musée Guimet à Paris ou encore le Grand théâtre de Lorient.

En 1996, les études s'engagent rapidement, le tribunal de grande instance déménage provisoirement rue du Château fort de Brégille. Un des bâtiments qu'il occupait rue du Palais de justice, trop vétuste et sans grande valeur architecturale, est en effet démoli. Un pavillon dans la cour de l'école et la salle d'Assises au cœur de l'îlot sont également voués à la démolition. En 1999, l'entreprise franc-comtoise GTFC (filiale

du groupe Bouygues) emporte la consultation pour la réalisation de la première phase d'extension. C'est la plus importante puisqu'elle comporte la construction d'un parking en sous-sol, de cinq salles d'audience, dont celle d'Assises, le tribunal d'instance, le tribunal de grande instance, le tribunal de commerce, le service pénal de la cour d'appel, la documentation et les espaces d'accueil du public. En février 2003, la première phase d'extension peut être réceptionnée. Les tribunaux d'instance et de commerce investissent leurs nouveaux locaux, mais le tribunal de grande instance, à l'exception de ses chambres correctionnelles et d'accusation, doit provisoirement laisser ses futurs locaux à la cour d'appel qui doit quitter le vieux palais dont les travaux de restructuration commencent. Enfin, au printemps 2005, l'opération menée par l'Agence de Maîtrise d'Ouvrage des Travaux du Ministère de la Justice, est achevée. La cour d'appel retrouve son palais entièrement rénové et le tribunal de grande instance peut s'installer dans ses locaux.

Quatre siècles après Hugues Sambin, l'architecte Henri Gaudin est retenu pour construire le nouveau palais de justice.



La cour séparant le vieux palais et son extension.



Au premier plan, l'extension du palais de Justice en continuité avec le bâtiment historique.

Quelle architecture pour la justice ?

Signifier l'espérance que la justice tende toujours vers une plus harmonieuse équité.

Parce que le pouvoir judiciaire engage chaque individu dans l'expérience d'une confrontation intense de son intimité avec la société qui l'entoure, l'espace où il s'exerce acquiert de fait une forte dimension symbolique. La forme que l'architecture donne à ce lieu, peut à la fois renvoyer à l'image de la justice telle qu'elle s'exerce mais aussi signifier l'espérance qu'elle tende toujours à une plus harmonieuse équité.

Dans la série des magnifiques palais de justice construits en France ces dernières années, si certaines réalisations ont voulu exprimer l'ordre et la rigueur coercitive inhérents à l'exercice du pouvoir judiciaire, celle de Besançon cherche plus, selon les mots de son architecte, à incarner les valeurs de médiation, d'arbitrage et de conciliation. Cette ambition passe avant tout par la qualité et la richesse du dialogue qui s'instaure, non seulement entre les nouvelles interventions et celles existantes, mais surtout avec la vieille ville alentour.

L'urbanité, lieu de cette socialité que la justice entend réguler donne sa forme concrète à notre désir de vivre ensemble. Celle de Besançon, est faite de places, de rues étroites innervant un tissu dense, de porches qui distribuent des cours que dilatent de grands escaliers ouverts. Des voûtes et des arcs s'y croisent, escaladant les façades jusqu'aux vastes pentes des toitures elles-mêmes hérissées de lanterneaux et de cheminées. C'est cette géographie des lieux de la vie bisontine que l'architecture du nouveau Palais de justice semble prolonger et magnifier. Mais à l'exception du percement d'une loge ionique au-dessus du porche d'entrée rue Mégevand, l'intervention ne relève jamais du pastiche.



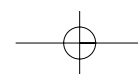
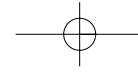
Les éléments du vocabulaire vernaculaire sont réinterprétés suivant un nouvel ordonnancement qui leur redonne un sens au regard de leur nouvel usage institutionnel.



Croquis d'étude d'Henri Gaudin.



Une loge ionique est créée au-dessus de la nouvelle entrée rue Mégevand (ci-contre et ci-dessus).



Quelle architecture pour la justice ?

Une architecture dans laquelle chaque citoyen puisse se reconnaître pour y projeter son désir de justice.

Si les éléments du vocabulaire vernaculaire sont utilisés, ils sont constamment réinterprétés suivant un nouvel ordonnancement qui leur redonne un sens au regard de leur nouvel usage institutionnel. Celui qui s'accorde au sentiment de justice « m'a fait dessiner un grand arc – une arche – une arche d'alliance, à la fois manifestation du seuil, de ce qui s'ouvre manifestement à tous. Une ligne tendue qui ne se lance que pour rejoindre. Rien ne m'a semblé mieux traduire la conciliation», dit Henri Gaudin. Cet emprunt d'une forme archaïque et raffinée, devient un thème qui se décline depuis le passage d'entrée sous les vieilles arcatures gothiques du bâtiment de l'Arsenal. De là, on découvre la grande voûte du hall d'accueil qui se retourne symétriquement au deux angles par des escaliers dont les limons arqués enjambent des bassins dans lesquels ils se reflètent, cette image se confondant avec le dessin des bassins eux-mêmes.

Rue Jean-Jacques Rousseau et du Palais de justice, si les fenêtres des façades des nouveaux bâtiments reprennent le rythme classique de baies verticales régulièrement disposées, le débord de leur encadrement de pierre massive par rapport au nu de la façade ne tente pas de dissimuler la faible épaisseur du voile de béton, mais il vient rendre la profondeur perdue que les murs de pierre massive donnaient aux ouvertures.

Au nouveau palais de justice, l'emploi et la réinterprétation des lieux communs de l'architecture traditionnelle bisontine, des plus simples aux plus raffinés, ne vise pas à recréer un paysage pittoresque. Il s'agit plutôt pour cet édifice public, d'ordonner les éléments hétérogènes hérités du passé en une écriture actuelle dont la rigueur puisse légitimer le respect qu'une telle institution se doit d'exprimer et dans laquelle chaque citoyen puisse se reconnaître pour y projeter son désir de justice.

12



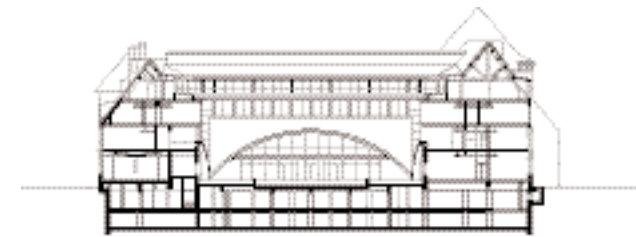
La nouvelle cour avec l'arche d'entrée.

13

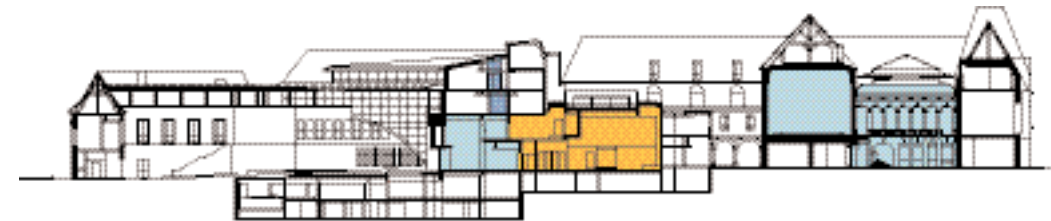
Le palais en plans et coupes

Le fonctionnement d'un palais de justice est d'une extrême complexité ; doivent y coexister des juridictions aux schémas d'organisation très précis, avec des contigüités parfois indispensables, parfois inconciliables, trois circuits de distributions distinctes et étanches (public, magistrats et détenus), et des contraintes de sécurité d'évacuation en contradiction avec celle de la sûreté des services pénaux. À Besançon, toutes ces fonctionnalités mises en relation dans des bâtiments d'époque et de nature très hétéroclite ont constitué une difficulté majeure que la circulation à partir du centre puis par des galeries périphériques autour des cours a permis de résoudre.

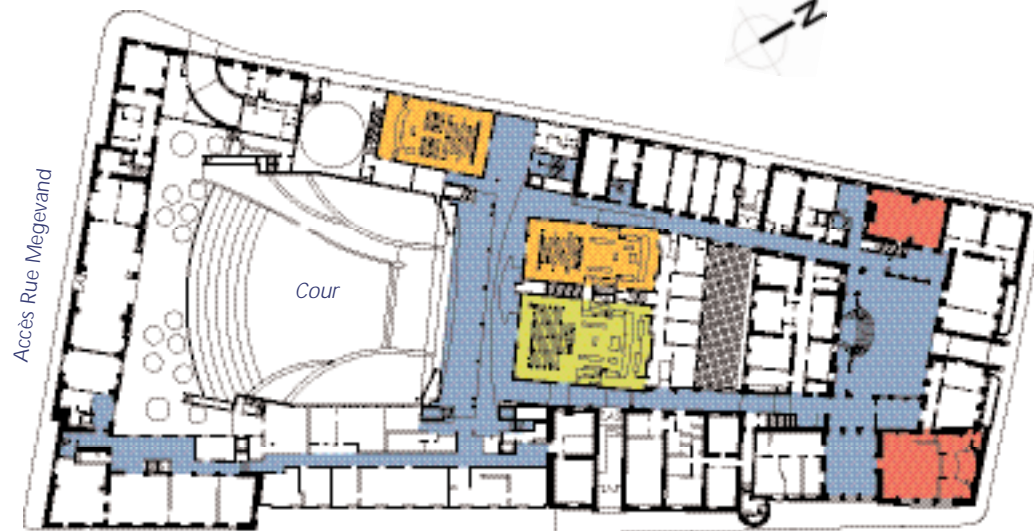
- Salle d'assise
- Salles d'audience
- Salles des pas perdus, circulations
- Salles de formation
- Salles de conciliation
- Salles de réunion modulables
- Salles d'audience historiques (non restructurées)
- Bibliothèque
- Ordre des avocats (non restructurées)
- Cafétéria
- Vide



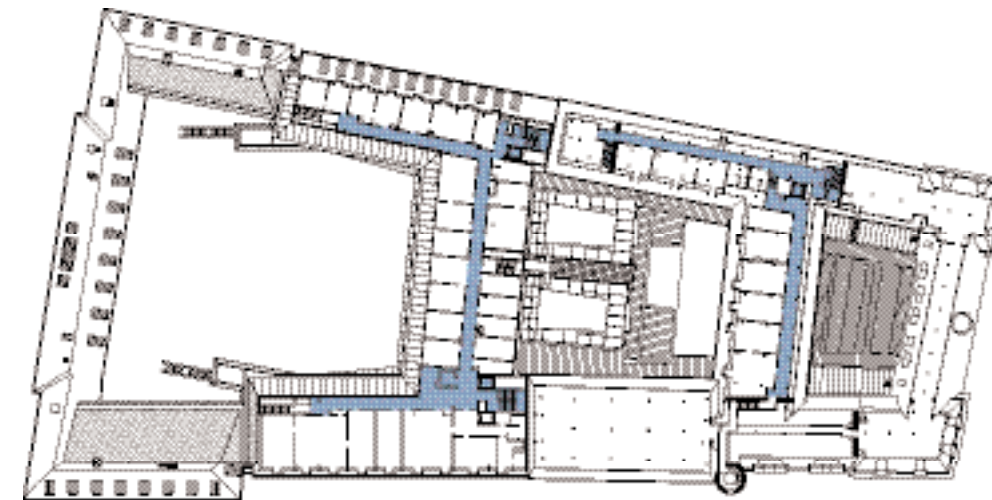
Coupe transversale



Coupe longitudinale



Rez-de-chaussée



R + 3

14



R + 1

15



R + 2



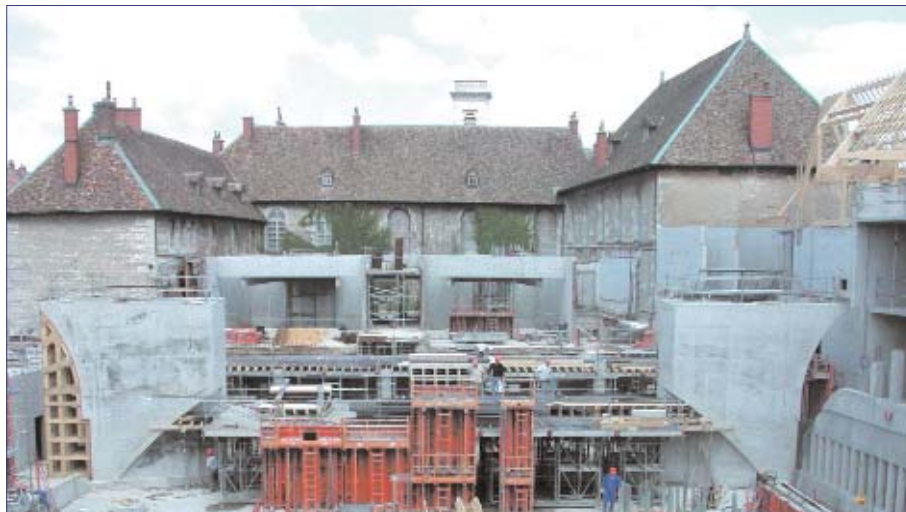
Chantiers et techniques



Le chantier étant situé en plein cœur historique de la ville, il avait été établi d'emblée la forte probabilité de la présence de vestiges romains nécessiterait de laisser plusieurs le site aux mains des archéologues. Une mosaïque romaine représentant Bacchus du IV^e siècle fut entre autre mise à jour. Sa datation remet en cause certaines hypothèses jusqu'à lors émises sur l'histoire de Besançon, notamment quant au déclin de la ville à cette époque.



Une partie des façades et des salles du bâtiment sont aujourd'hui classés à l'Inventaire des monuments historiques.



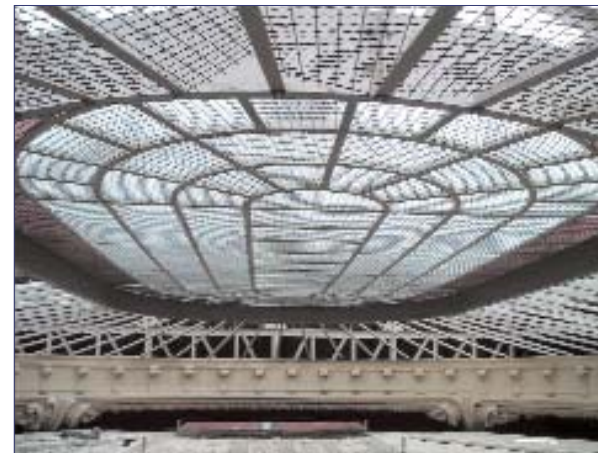
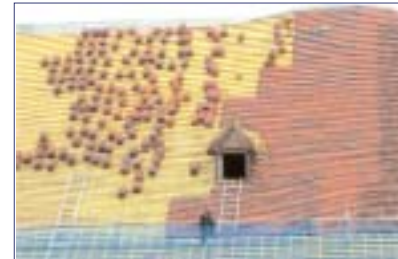
Le confinement, la vétusté des ouvrages existants, le déroulement en plusieurs phases de l'opération ont nécessité la mise en place de solutions techniques complexes. Pendant les mois de fouilles archéologiques, les parois moulées de l'excavation du futur parking ne pouvaient être contreventées par les dalles de plancher. Elles ont donc du être étayés par des grands butons. Le corps de bâtiment de l'Arsenal dans lequel a été placé la rampe d'accès automobile aux sous-sols a du être démontée pierre par pierre pour être remonter ensuite.

16

L'évidence constructive de la voûte d'entrée en béton n'est qu'apparente. Deux joints de dilatation à chacune de ses extrémités empêchaient de renvoyer tous les efforts aux commissures de l'arc. Les efforts de la voûte sont donc repris à mi-hauteur par un tirant horizontal en béton, lui-même suspendu par d'autres tirants verticaux à la partie supérieure de l'arche ! Les fortes poussées latérales sont donc neutralisées et le tout peut reposer sur des piles qui descendent verticalement dans le parking.



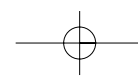
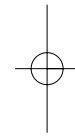
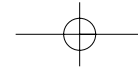
Dans le vieux Palais, la mise aux normes de fonctionnement et de sécurité a été faite dans un souci constant de protection et de mise en valeur des plus beaux héritages du passé. La verrière de l'ancienne salle des pas perdus a ainsi pu retrouver tout son éclat sans que les puissants systèmes d'extraction des fumées ne viennent en perturber la pureté du dessin.



La restructuration a été l'occasion de mettre aux normes de sûreté et de sécurité, notamment incendie, les anciens bâtiments et d'assurer l'accessibilité.



17



Une arche de conciliation

Une architecture pour une justice plus hospitalière.



La force du projet architectural tient à la maîtrise des enjeux urbains, historiques, symboliques et fonctionnels conciliés dans un même dessein dès le stade de l'esquisse.

La volonté du ministère de la Justice de maintenir le palais de justice au centre historique de Besançon, malgré toutes les difficultés que cela pouvait engendrer, fut évidemment déterminante. La Justice, parce qu'elle se doit d'être à la fois proche et accessible à tous en même temps qu'elle doit instaurer une distance institutionnelle nécessaire au fondement de son autorité, trouve sa légitimité au cœur de la cité. En refermant la figure trapézoïdale de l'îlot, le palais de justice acquiert une unité clairement identifiable dans la ville, mais en l'ouvrant de part en part de son axe longitudinal, avec la nouvelle porte sud-ouest qui permet de pénétrer librement dans la cour, Henri Gaudin redonne à cette pièce urbaine une hospitalité que toute institution publique se doit d'offrir. Il parvient, malgré la compacité du bâti et les lourdes contraintes de fonctionnement, à

20

Henri Gaudin redonne à cette pièce urbaine une hospitalité que toute institution publique se doit d'offrir.



placer l'entrée et l'accueil au centre du Palais. L'espace public de la ville pénètre ainsi au plus près de l'exercice de la justice sans pour autant, nous le verrons, altérer la confidentialité qu'elle requière.

Pour refermer l'îlot, deux corps de bâtiment sont construits, l'un rue Jean-Jacques Rousseau à l'ouest, l'autre rue du palais de justice à l'est, pour relier l'ancien palais à l'école qui borde la rue Mégevand au sud. Au centre, la salle d'assises du dix-neuvième siècle bloquait toute circulation par sa position perpendiculaire à l'axe d'extension. L'architecte Henri Gaudin avait pris, dès le stade du concours, le parti de la démolir. En libérant cet espace, l'ensemble du projet peut être réorienté nord sud, facilitant les flux entre le vieux palais et le nouveau. Cette démolition permet surtout de placer les fonctions symboliques majeures de la justice au cœur de l'îlot : Accueil, guichet unique de greffe, salle des pas perdus, salles d'audience, bureaux des président et procureur du tribunal de grande instance.

21

Une arche de conciliation



C'est un mouvement centrifuge qui dynamise désormais le fonctionnement du nouveau palais, lui donnant à la fois son unité, sa lisibilité et sa logique distributive. La véritable entrée est en effet au centre du dispositif spatial. Depuis la rue Mégevand, on pénètre librement dans la nouvelle cour en passant sous les voûtes gothiques sur lesquelles l'ancien bâtiment de l'école avait été construit. Quelques pas d'âne conduisent

ensuite vers le hall d'accueil et la salle des pas perdus. De là, on accède directement aux salles d'audience et aux différentes juridictions.

En parvenant à placer le hall d'entrée au centre du palais avec son système de cour, Henri Gaudin rompt avec la logique conventionnelle de ce type d'institution qui oblige à franchir une imposante colonnade dressée au sommet d'embranchements monumentaux. Ce qui d'habitude clôt et protège l'édifice comme une enceinte se retrouve ici à l'intérieur et dessine une figure hospitalière où l'arche, les escaliers en encorbellement et les galeries sont autant d'invitations à entrer.

Une figure hospitalière où l'arche, les escaliers, les galeries sont autant d'invitations à entrer.



Au rez-de-chaussée, le tribunal d'instance et l'accès au palais historique, actuelle cour d'appel.

Au premier étage de la nouvelle partie du palais, accessible par deux escaliers symétriques, on accède aux petites salles d'audience, à l'aide juridictionnelle et au service des affaires familiales du tribunal de grande instance. Au deuxième étage ont été placés les autres services du TGI dont les bureaux du procureur et du président au centre, le service pénal de la cour d'Appel et le service d'application des peines. Au troisième étage, le TGI toujours, avec le service civil et la zone sécurisée de l'instruction. Seul le tribunal de commerce possède, conformément à leur demande, leur propre entrée depuis la cour d'honneur.



Au cœur du nouveau palais, la salle des pas perdus accueille le guichet unique de greffe.





24

L'accès aux petites salles d'audience par les deux escaliers de part et d'autre de la voûte d'entrée.



25

L'ancienne salle des pas perdus couverte du palais entièrement rénovée.



La lumière naturelle pénètre toujours au cœur des salles d'audience.



La salle d'assise avec le box vitré et le mobilier dessiné par l'architecte.



La cafétéria.



La bibliothèque : de grandes lucarnes ont été ouvertes, ...



...offrant une vue d'ensemble sur l'esplanade de la Mairie.



Bureau fonctionnel du nouveau palais.



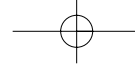
Bureau du Premier Président. Cour d'appel.



Bureau du procureur de la République du Tribunal de grande instance.



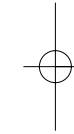
Un patient travail de repérage des lambris et des cheminées des vieux bureaux du Palais a été effectué avant les travaux.



Dans les combles du vieux palais, le couloir distribuant les bureaux est désormais éclairé.



Les possibilités d'utiliser la lumière au maximum naturelle ont été exploitées au maximum dans chaque locaux.



Les vieilles salles voûtées, dont l'ancienne geôle, ont été transformées en bureaux ou locaux de services. Elles ont ainsi pu être protégées, restaurées réutilisées et mises en valeur. Un astucieux travail d'encastrement dissimule les réseaux électriques et les ventilations.

